



Services de l'approvisionnement et de contrats  
30, rue Victoria  
Gatineau (Québec) K1A 0M6

## MODIFICATION DE LA DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES

Par la présente, la demande d'offre à commandes est modifiée; sauf indication contraire, toutes les autres modalités de la demande de proposition restent les mêmes.

<b>N° de modification à la DOC</b> 1	<b>Date de la modification à la DOC</b>  Le 19 août 2020
<b>Bureau du directeur général des élections – N° du dossier:</b>  ECGZ-RFSO-20-0013	
<b>Titre :</b>  Services d'aide temporaire pour un scrutin	
<b>Date de clôture de la DOC :</b>  Le 2 septembre 2020, à 13 h (HNE)	
<b>DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – adresser toute demande de renseignements à l'autorité contractante :</b>  <b>Bureau du directeur général des élections du Canada</b> Services de l'approvisionnement et des contrats 30, rue Victoria Gatineau (Québec) K1A 0M6  proposition-proposal@elections.ca	
<b>À l'attention de :</b>  <b>Galina Zhukov</b> Conseillère principale, Services de l'approvisionnement et des contrats	<b>N° de téléphone :</b>  343-550-0548

## **PARTIE 1 - Interprétation**

- a. Élections Canada modifie par la présente et conformément à ce qui suit la demande de proposition concernant les Services d'aide temporaire pour un scrutin qui porte le numéro ECGZ-RFSO-20-0013 datée du 24 juillet 2020 (la « DOC »). La présente modification fait partie intégrante de la DOC.
- b. Tous les mots et expressions définis dans la DOC et employés dans la présente modification ont le sens qui leur a été donné dans la DOC, à moins qu'ils ne soient définis autrement dans le présent document et sous réserve du contexte.

## **PARTIE 2 - Questions et réponses**

Les questions suivantes ont été posées en réponse à la demande de proposition et Élections Canada répond comme suit :

### **Précision n° 1**

#### Précision :

En se référant à la page 61 sous la section 6.01, les ressources seront-elles déployées dans d'autres lieux? Un seul lieu sera-t-il désigné pour la durée des services, ou des ressources peuvent-elles être nécessaires aux deux endroits? Si les deux sites doivent être utilisés, pouvons-nous avoir une indication du nombre parmi les 250 ressources qui seront nécessaires à chaque site.

#### Réponse :

Élections Canada confirme que des ressources seront déployées à ces deux endroits, et il n'y a pas d'estimation du nombre de ressources pour chaque endroit.

### **Précision n° 2**

#### Précision :

En se référant à la page 30, veuillez préciser « Liste des ressources qualifiées »? Quelles sont les attentes d'Élections Canada en ce qui concerne la façon dont nous tenons cette liste à jour (s'agit-il d'un bassin de candidats préqualifiés que nous pouvons maintenir selon le protocole ou d'une liste de candidats préapprouvés spécifiques)?

#### Réponse :

Élections Canada confirme que les ressources qualifiées sont celles qui répondraient aux exigences techniques conformément à la partie 7, Critères d'évaluation technique, de la présente DOC.

**Précision n° 3**Précision :

Comment Élections Canada traitera-t-il les doubles des curriculum vitae des ressources qualifiées des fournisseurs retenus?

Réponse :

Élections Canada confirme que chaque curriculum vitae sera évalué sur une base individuelle. Veuillez vous référer à l'article 3, section 3.03.

**Précision n° 4**Précision :

En référence à la page 44 (ou 8 de 10 de l'annexe A – Clauses du contrat subséquent), section 7.02; sous-section 7.02.02 « *Chaque facture doit être accompagnée des documents suivants : a) une copie des feuilles de temps pour corroborer le temps de travail facturé conformément à la section 5.01;...* », est-ce qu'Élections Canada s'attend à ce que des copies papier de ces renseignements soient fournies ou est-ce que des copies numériques approuvées par les gestionnaires d'Élections Canada (ou leurs représentants) seront acceptées?

Réponse :

Élections Canada confirme que les copies papier ou les copies numériques seront acceptées.

**Précision n° 5**Précision :

Veuillez fournir une ventilation du nombre de personnes qui devront être bilingues sur les 250 ressources requises? Pouvons-nous également avoir une ventilation des 250 ressources par rôle (p. ex. cinq agents du centre d'appel, un superviseur du centre d'appel)?

Réponse :

Élections Canada confirme que ces chiffres ne peuvent pas être fournis, car ils ne seront déterminés qu'au moment de l'émission d'une commande.

**Précision n° 6**Précision :

En référence à la page 108, O2, Évaluation des ressources d'aide temporaire, S.O. est-il présent parce qu'il ne fait pas partie du formulaire ANNEXE A – MODÈLE DE RÉPONSE TECHNIQUE? Étant donné que la composante M2 est indiquée par la mention S.O. et ne fait pas partie du formulaire, Élections Canada s'attend-il à ce qu'il y ait une partie de

test indiquant notre conformité et faisant référence à notre capacité de test dans un document de réponse à l'appel d'offres séparé?

Réponse :

Élections Canada confirme que les soumissionnaires doivent s'assurer que les tests des ressources d'aide temporaire sont terminés.

**Précision n° 7**

Précision :

En référence à l'article 7 Nomination d'un agent de protection de la vie privée et à l'article 9 Évaluation des menaces et des risques :

- a) Les travailleurs temporaires seront-ils tenus de traiter les renseignements personnels qui sont sous la garde d'Élections Canada? Dans l'affirmative, Élections Canada leur donnera-t-il des instructions sur le traitement approprié de ces informations?
- b) En outre, Élections Canada informera-t-il le fournisseur de personnel sélectionné des postes qui impliqueront le traitement de renseignements personnels et dans quelle mesure?

Réponse :

Veillez vous référer à la liste de contrôle des exigences de sécurité.

**Précision n° 8**

Précision :

Une désignation fédérale de « protection des documents » est-elle nécessaire pour répondre à cette offre?

Réponse :

Élections Canada confirme que le fournisseur doit disposer d'une vérification d'organisme désignée afin de répondre à cette demande d'offre. L'«autorisation de détenir des documents» fédérale n'est pas requise.

**Précision n° 9**

Précision :

Veillez confirmer que si le tableau des prix est accepté, il deviendra une carte de tarifs pour la durée du présent contrat? Si oui, au moment du renouvellement du contrat, les fournisseurs pourront-ils revoir le tableau des prix?

Réponse :

Élections Canada confirme que le tableau de tarification deviendra une carte des tarifs. Lorsque les périodes d'option seront exercées, les taux seront revus. Veuillez vous

référer à la section 5.03 Indice des prix à la consommation dans la partie 6 Annexe A - Clauses du contrat subséquent.

### **Précision n° 10**

#### Précision :

Nous désirons offrir nos services pour l'appel d'offres mentionné en objet. En tant qu'agence de placement au Québec, la loi de la CNESST exige de notre part que nous respections la disparité salariale. Ce qui signifie que nous nous devons d'offrir le même salaire offert aux mêmes types de postes par l'entreprise avec laquelle nous traitons. Comme vous n'avez pas indiqué les salaires à la documentation d'appel d'offres, est-ce parce que nous ne devons pas nous conformer à cette loi provinciale parce que vous êtes de juridiction fédérale ?

#### Réponse :

Veuillez noter qu'Élections Canada n'offre aucun conseil juridique au grand public relativement à l'application de toute loi fédérale ou provinciale. Cela dit, nous pouvons vous fournir des renseignements d'ordre général sur le processus d'appels d'offres. Étant de compétence fédérale, Élections Canada n'est pas lié par les lois provinciales ni par les différents régimes provinciaux. Nous vous invitons à consulter un conseiller juridique pour faire confirmer vos droits et obligations en tant qu'agence de placement au Québec.

### **Précision n° 11**

#### Précision :

Cet demande de proposition bénéficie-t-elle d'un soutien quelconque aux entreprises autochtones ? Nous sommes une entreprise de ressources humaines 100% autochtone et nous nous demandons s'il y a une opportunité ?

#### Réponse :

Élections Canada confirme qu'il n'y a pas de réserves autochtones identifiées et qu'aucun service n'est fourni dans une région d'ERTG. Cependant, tous les fournisseurs intéressés sont invités à soumettre une proposition.